

contrat administratif : plan possible?

Par **lemon**, le **26/05/2005** à **14:32**

salut à tous,

je suis en pleine révisions et je me demandais quel plan type pourrait on adopter concernant les contrats administratifs?

Doit on adopter ce type de plan:

I) Critère organique

-principe de présomption de civilité

-qui contracte avec qui: personne privée personne publique (peyrot)

-typologie des contrats: marché public, délégation...

II) Critère matériel

-objet du contrat: loi 28 pluviose an 8

- clause exorbitante du droit commun

- personne publique confiant à la personne privée l'exécution même du SP (NARCY)

-personne privée exécute à la place de la pers publique sa mission de SP (CULARD)

Qu'est ce que vous en pensez? Est ce que c'est trop bateau?

Par **sleepo**, le **26/05/2005** à **15:28**

Personnellement, je trouve que ton plan omet de dire bien des choses sur les contrats administratifs...

Tu devrais aussi parler de leur régimes (prerogatives importantes de l'administration en la matière avec les pouvoirs de modification et de résiliation unilatéraux et garanties des parties au contrat avec les théories du fait du prince et celle de l'imprévision).

Enfin, il faudrait aussi parler des recours possibles contre les contrats en question, en partant du postulat de départ selon lequel le recours pour excès de pouvoir est initialement interdit à leur encontre et que seules les parties peuvent les contester devant le juge dans le cadre du recours de plein contentieux pour finir par l'admission progressive du recours pour excès de pouvoir à l'encontre des contrats (contre les clauses réglementaires tout d'abord "Cayzelle" 1996 CE puis contre les contrats en entier quand ceux ci présentent un caractère réglementaire "ville de Lisieux" 1998 CE). (dates à vérifier quand même)

Voilà, je pense que si tu veux traiter des contrats administratifs ton plan devrait référencer

tous ces éléments. car ton sujet est bien vaste...

Tu devrais aborder le problème de façon plus spécifique (le régime des contrats administratifs, l'exécution de ces contrats, les recours, etc.).

Enfin, je donne uniquement mon point de vue sur la question...

A problématique vaste, réponse vaste...

Par **lemon**, le **26/05/2005** à **15:42**

ok merci de ces précisions.

Cependant ce n'est pas un véritable sujet sachant que dans la fac où je suis les profs aiment à donner des sujets plus précis mais c'était juste pour avoir une idée globale quant à ce thème.

:wink:


Je vais tenir compte de tes remarques (plus brillantes que les miennes  or type unknown

Merci beaucoup et bonnes révisions à toi

Par **Yann**, le **26/05/2005** à **17:23**

T'auras jamais un sujet pareil en 3 heures. Sleepo a raison, c'est beaucoup trop vaste pour être envisagé comme ça. Tu peux avoir une dissertation ou un commentaire d'arrêt sur ce thème, mais il te faudra te limiter à une partie seulement de la question. Par exemple actes détachables-non détachables, etc.. Les contrats en eux même représentent un gros chapitre de mon cours, alors le prof qui donne ça comme sujet sans plus de détails c'est qu'il ne veut

pas vraiment que ses élèves aient leur année.  [size=17:35z9m22s]Même si on en :evil:

connait des comme ça... [/size:35z9m22s]  or type unknown

Par **lemon**, le **27/05/2005** à **09:41**

oui c sur se serait vraiment vache!!!

s'était juste pour information personnelle pour voir ce que j'oubliais.

La partie sur les contrats est très volumineuse donc ce n'est pas facile de tout retenir mais avec vos précisions ça va déjà mieux merci à tous et bonne chance

Par **mathou**, le **27/05/2005** à **12:46**

Pour être bien vicieux, ça pourrait déboucher sur une problématique comme " pourquoi privilégier pour l'action administrative le contrat plutôt que l'habilitation unilatérale " avec une

connexion sur les recours pour excès de pouvoir, etc Image not found or type unknown

Quoi que, j'ai bien vu un sujet " les critères de l'acte unilatéral et du contrat administratif sont-ils les mêmes ? "...

Par **sleepo**, le **29/05/2005** à **19:06**

Arretez un peu avec vos sujets de fous, je suis a deux jours de mon partiel de droit administratif et vous me mettez la pression a mourir...

Concernant des éventuels sujets relatifs aux contrats, je penserait plutot a "la notion de clause exorbitante dans les contrats administratifs" avec ses évolutions, son interpretation est le fait qu'elle ne soit plus le seul critere d'identification des contrats administratifs... enfin c'est juste ce que j'en dit, moi, pauvre étudiant qui recherche des idées dans sa chambre...

Par **mathou**, le **29/05/2005** à **19:27**

:lol: :lol:

Image not found or type unknown

Il est pas mal, ce sujet, aussi... on pourrait même faire des variantes, par exemple sur les

autres critères, et puis... ok, je sors Image not found or type unknown

Par **sleepo**, le **06/06/2005** à **11:24**

Ca y est, j'ai eu mon sujet qui n'avait d'ailleurs rien a voir avec les contrats administratifs donc plus la peine de vous fatiguer a me stresser...

De toute facon concernant les contrats, un sujet de dissertation n'excédant généralement pas 3 heures, ne peut tomber que sur certains points precis du sujet.

Pour ma part je pencherai vers un comparatif entre les pouvoirs exorbitants de l'administration et la garantie maintenue de certains droits du cocontractant avec en première partie les pouvoirs de résiliation et de modification unilatérale du contrat et ensuite les théories de

l'imprevison, du fait du prince et des sujestions imprévues par exemple...

Pour info ma dissertation portait sur le principe de neutralité des services publics et la liberté d'expression des convictions religieuses... tout un programme...

Par **mathou**, le **08/06/2005** à **19:40**

:P

Ouille... joli Image not found or type unknown Sur **expublika** il y a toute une partie sur le sujet je crois. Nous on a eu un cas pratique qui mêlait tout le programme (expropriation, responsabilité, service public, REP, contrôle du juge...), et une dissert' sur la protection des libertés publiques. Du coup, j'ai

pris le cas pratique Image not found or type unknown

Par **ibrahima yade**, le **09/04/2014** à **10:26**

je crois qu'il est necessaire de parler dabords lacceptation jurisprudentielle de l'imprevison par le juge administratif et d'en finir par ses effets

Par **DBLMZ**, le **05/05/2016** à **11:43**

Merci pour votre aide
elle plus précieuses que jamais

Par **kimy**, le **30/05/2016** à **09:16**

SVP moi J'ai besoin d'aide avec led conditions de formation du contract administratif

Par **Camille**, le **30/05/2016** à **12:44**

Bjr,
[SVP 11 11 Allô Guy Darbois ?](#)
[smile17]